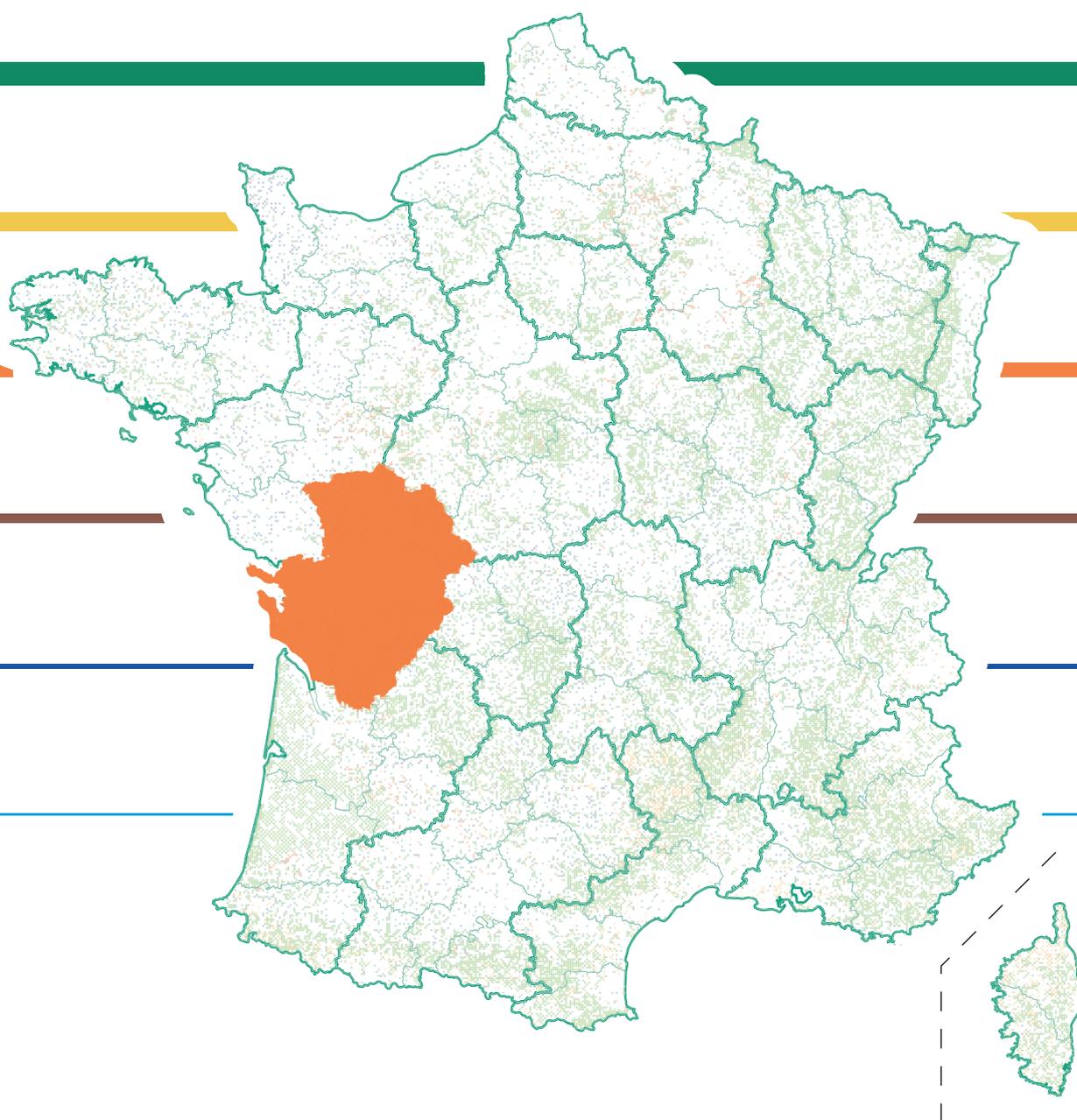


La forêt française

Les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009

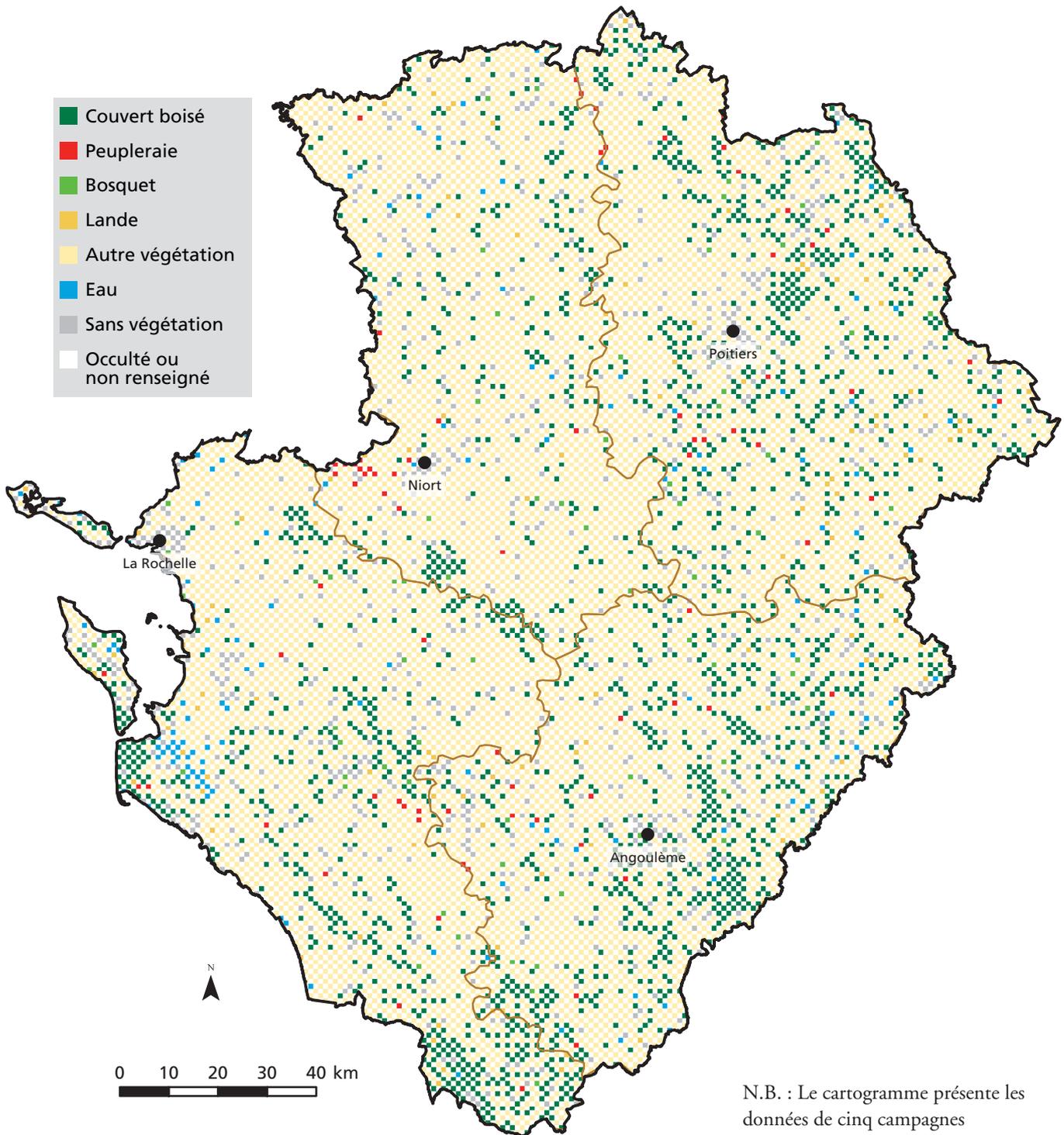
Les résultats pour la région
Poitou-Charentes



Sommaire

	Page
1 La région Poitou-Charentes	5
1.1 Généralités	5
1.2 Différents types de forêt	6
2 Répartition des forêts par couverture du sol	7
3 Bois vivant sur pied en forêt	7
3.1 Volume de bois	7
3.1.1 Volume total de bois	7
3.1.2 Volume de bois des principales essences	8
3.1.3 Catégorie de dimension des arbres	9
3.1.4 Qualité du bois	10
3.2 Surface terrière	11
3.2.1 Surface terrière estimée	11
3.2.2 Production de surface terrière	12
4 Gestion de la forêt	14
4.1 Distance de débardage	14
4.2 Exploitabilité	17
5 Diversité de la forêt	18
5.1 Composition du couvert	18
5.1.1 Surface de forêt par essence principale	18
5.1.2 Nombre d'essences dans la strate recensable	19
5.1.3 Importance relative des essences dans les peuplements mélangés	20
5.2 Richesse en espèces	21
5.2.1 Arbres	21
5.2.2 Arbustes	21

Fig. 1 : Occupation du sol déterminée par photo-interprétation ponctuelle



N.B. : Le cartogramme présente les données de cinq campagnes d'inventaire sur une grille couverte en dix ans, ce qui explique qu'une maille sur deux est blanche (non renseignée) et que l'ensemble donne une impression de damier. La maille est carrée et couvre 1 km². De manière simplificatrice, la valeur sur le point photo-interprété est affectée à toute la maille.

1. La région Poitou-Charentes

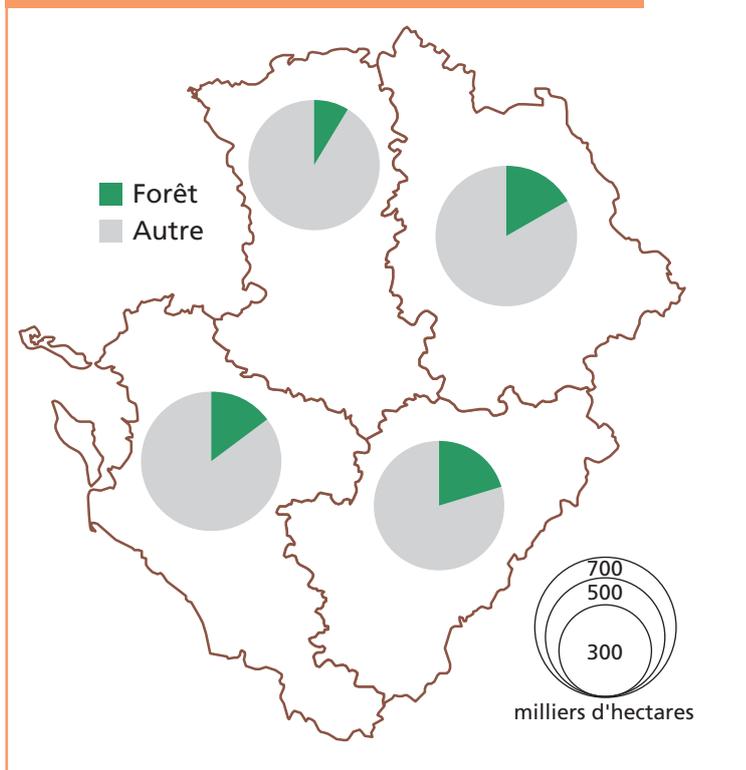
1.1 Généralités

La région Poitou-Charentes regroupe quatre départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne) et couvre une superficie de 2 597 km² ; elle représente environ 5 % du territoire national.

La forêt régionale s'étend sur une superficie de 398 000 hectares ; le taux de boisement de la région est de 15 %, ce qui est très inférieur au taux de boisement de la France métropolitaine (29,2 %). Il augmente d'ouest en est, variant de 9 % (Deux-Sèvres) à 20 % (Charente) mais tout en restant nettement inférieur à la moyenne nationale.

Cette région rurale est une région essentiellement agricole, même si quelques importants massifs forestiers y subsistent (quelques forêts domaniales et le massif de la Double à l'extrême sud de la région).

Fig. 2 : Surface de la forêt et des autres territoires



Tab. 1 : Surface de la forêt et des autres territoires

	Forêt	Taux de boisement	Bosquet, Lande et Eau	Autre végétation	Sans végétation	Occulté	Surface totale
<i>Territoire</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>%</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>
Charente	122 ± 9	20	<i>n.s.</i>	414 ± 11	45 ± 7	<i>n.s.</i>	598
Charente-Maritime	103 ± 9	15	25 ± 6	506 ± 11	57 ± 7	0	691
Deux-Sèvres	53 ± 5	9	<i>n.s.</i>	503 ± 10	39 ± 8	0	604
Vienne	119 ± 10	17	<i>n.s.</i>	524 ± 12	44 ± 7	0	704
Poitou-Charentes	398 ± 17	15	67 ± 12	1 947 ± 22	184 ± 14	<i>n.s.</i>	2 597

La surface forestière départementale la plus importante est celle de la Charente (122 000 ha). Les landes occupent une superficie de 28 000 ha ± 9 000 ha soit environ 1 % du territoire régional. Ce niveau est nettement inférieur à la moyenne nationale (4,3 %).

La végétation autre que la forêt, les bosquets ou les landes correspond principalement aux zones agricoles. Son importance relative pour la région (75 %) est nettement supérieure à la moyenne nationale (56,7 %).

1.2 Différents types de forêt

L'estimation de la surface des forêts de production selon la définition de l'IFN s'élève à 393 000 hectares, soit 99 % de la surface forestière régionale ; cette proportion est supérieure à la moyenne nationale (95,2 %) pour ces forêts de plaine.

La quasi-totalité des placettes situées en forêt de production ont pu faire l'objet de mesures (forêt de production inventoriée).

Tab. 2 : Surface de forêt par catégorie de forêt

Territoire	Toute la forêt	Forêt de production	Part dans l'ensemble de la forêt %	Autre forêt	Forêt de production inventoriée effectivement boisée
	1 000 ha	Surface 1 000 ha		Surface 1 000 ha	1 000 ha
Charente	122 ± 9	120 ± 9	98	n.s.	118 ± 9
Charente-Maritime	103 ± 9	102 ± 9	99	n.s.	102 ± 9
Deux-Sèvres	53 ± 5	52 ± 5	99	n.s.	52 ± 5
Vienne	119 ± 10	119 ± 10	100	n.s.	118 ± 10
Poitou-Charentes	398 ± 17	393 ± 17	99	n.s.	391 ± 17

N.B. : En Poitou-Charentes la surface de forêt de production inventoriée est égale à la surface de forêt de production.

La forêt relevant du régime forestier ou forêt publique couvre une superficie de 29 000 hectares soit 7 % des forêts régionales. La forêt picto-charentaise est donc essentiellement privée ; elle l'est même nettement plus que la forêt française en général (25 % de forêts publiques en surface).

La forêt publique de Poitou-Charentes est majoritairement domaniale et il n'y a pas de forêts non domaniales relevant du régime forestier dans les départements de la Charente et des Deux-Sèvres.

Tab. 3 : Surface de forêt par catégorie de propriété

Territoire	Public	Privé	Toute la forêt
	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Charente	n.s.	117 ± 9	122 ± 9
Charente-Maritime	n.s.	92 ± 10	103 ± 9
Deux-Sèvres	n.s.	47 ± 6	53 ± 5
Vienne	n.s.	112 ± 10	119 ± 10
Poitou-Charentes	29 ± 8	368 ± 18	398 ± 17

2. Répartition des forêts par couverture du sol

La forêt de Poitou-Charentes est principalement constituée de forêts fermées : 367 000 hectares soit 92 % de la forêt régionale.

La surface totale des peupleraies dans la région est estimée à 16 000 ha ± 6 000 ha. C'est la sixième région française en termes de surface populicole.

La surface des forêts ouvertes est estimée à moins de 20 000 ha. Elles représentent donc moins de 5 % de la surface totale des forêts de la région, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (7,2 %).

3 Bois vivant sur pied en forêt

3.1 Volume de bois

3.1.1 Volume total de bois

Tab. 4 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

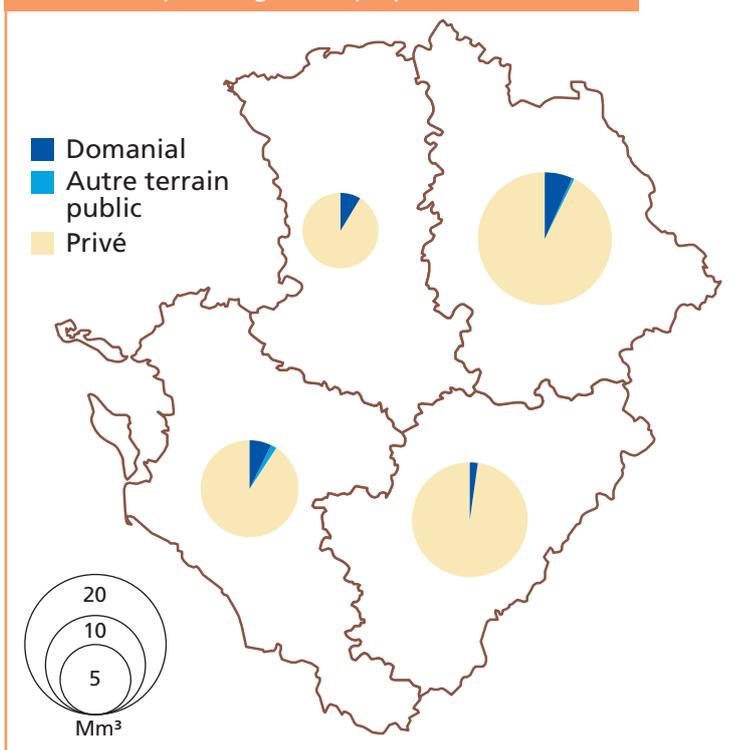
	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>
Charente	<i>n.s.</i>	13 ± 2	13 ± 2
Charente-Maritime	1 ± 1	9 ± 2	10 ± 2
Deux-Sèvres	<i>ε</i>	5 ± 1	6 ± 1
Vienne	<i>n.s.</i>	17 ± 3	18 ± 3
Poitou-Charentes	3 ± 1	44 ± 4	47 ± 4

ε : < 0,5 Mm³

Les forêts de Poitou-Charentes renferment un volume de bois sur pied de 47 millions de m³ soit moins de 2 % du total national.

La ressource en bois de la région est majoritairement située en forêt privée (94 % du volume inventorié). La ressource en forêt publique (3 millions de m³) reste relativement marginale.

Fig. 3 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété



Tab. 5 : Volume à l'hectare de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>m³/ha</i>	<i>m³/ha</i>	<i>m³/ha</i>
Charente	<i>n.s.</i>	115 ± 16	112 ± 15
Charente-Maritime	81 ± 36	95 ± 17	93 ± 15
Deux-Sèvres	<i>n.s.</i>	114 ± 29	111 ± 26
Vienne	196 ± 118	149 ± 20	151 ± 19
Poitou-Charentes	105 ± 36	120 ± 10	119 ± 9

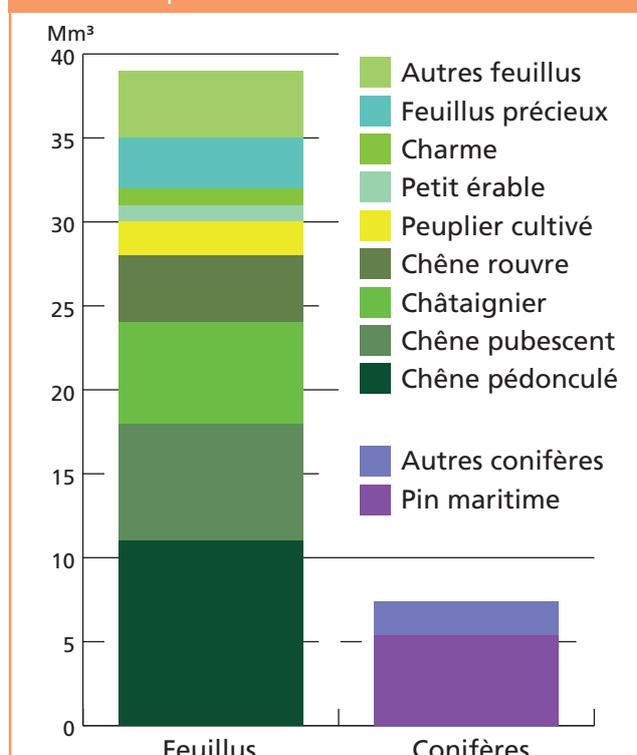
Le volume moyen de bois par hectare de forêt dans la région s'élève à 119 m³/ha ± 9 m³/ha. Il est donc nettement inférieur à la moyenne nationale (157 m³/ha). Le capital sur pied semble plus faible en forêt publique qu'en forêt privée (105 m³/ha contre 120 m³/ha). Le département de la Vienne présente quant à lui une moyenne plus élevée que les autres départements (151 m³/ha), proche de la moyenne nationale.

3.1.2 Volume de bois des principales essences

Tab. 6 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	n.s.	11 ± 2	11 ± 2
Chêne pubescent	n.s.	7 ± 1	7 ± 1
Châtaignier	n.s.	6 ± 2	6 ± 2
Autres feuillus	n.s.	13 ± 2	15 ± 2
Tous feuillus	2 ± 1	38 ± 4	39 ± 4
Pin maritime	n.s.	4 ± 1	5 ± 1
Autres conifères	n.s.	2 ± 1	2 ± 1
Tous conifères	1 ± 1	6 ± 2	7 ± 2
Toutes essences	3 ± 1	44 ± 4	47 ± 4

Fig. 4 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence



Le volume de bois sur pied de la région Poitou-Charentes est très majoritairement feuillu : avec 39 millions de m³, les feuillus représentent 84 % du volume total. Le chêne pédonculé est l'essence la plus importante de la région, son volume est estimé à 11 millions de m³ soit 24 % de la ressource totale de la région et 29 % de la ressource feuillue. Suivent en importance le chêne pubescent et le châtaignier. Les « autres feuillus » sont majoritairement, par ordre d'importance décroissante, le chêne rouvre, les peupliers cultivés, le frêne, les petits érables et le charme.

Le pin maritime est l'essence résineuse majoritaire en volume, elle représente à elle seule 73 % de la ressource résineuse de la région.

3.1.3 Catégorie de dimension des arbres

Tab. 7 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de dimension

	Petit bois	Moyen bois	Gros et très gros bois	Total
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	3 ± 1	6 ± 1	2 ± 1	11 ± 2
Chêne pubescent	4 ± 1	3 ± 1	1 ± ε	7 ± 1
Châtaignier	4 ± 1	2 ± 1	n.s.	6 ± 2
Autres feuillus	6 ± 1	6 ± 1	2 ± 1	15 ± 2
Tous feuillus	17 ± 2	17 ± 2	5 ± 1	39 ± 4
Pin maritime	1 ± 1	3 ± 1	1 ± ε	5 ± 1
Autres conifères	1 ± ε	1 ± 1	n.s.	2 ± 1
Tous conifères	2 ± 1	4 ± 1	1 ± 1	7 ± 2
Toutes essences	18 ± 2	21 ± 2	7 ± 1	47 ± 4

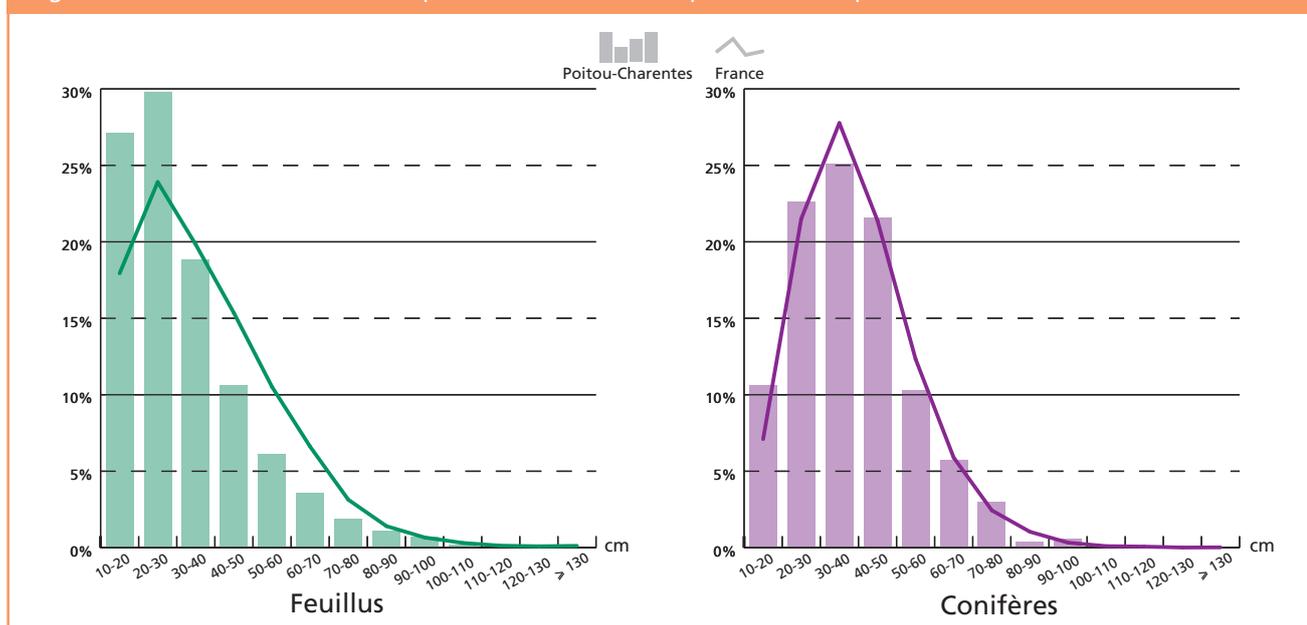
ε : < 0,5 Mm³

Les petits bois représentent 40 % du volume de bois sur pied dans la région et les bois moyens 46 %. Les résineux sont en général plus gros que les feuillus : 43 % du volume feuillu correspond à des petits bois contre seulement 21 % pour les résineux. La proportion de gros et très gros bois est un peu plus grande pour les résineux que pour les feuillus (14 % pour les feuillus et 20 % pour les résineux).

Au sein du groupe des feuillus, le chêne pédonculé est l'essence dont les dimensions sont en moyenne les plus importantes : 21 % du volume total de cette essence est en gros et très gros bois.

La ressource en bois picto-charentaise est globalement de dimensions plus petites que la ressource nationale : 40 % de petits bois contre 25 % au niveau national.

Fig. 5 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par classe de diamètre



3.1.4 Qualité du bois

La ressource en bois de Poitou-Charentes, toutes essences confondues, est constituée principalement de bois d'industrie ou de chauffage, qui représente 29 millions de m³, soit 66 % de la ressource régionale. La qualité intermédiaire (menuiserie courante, charpente, caisserie, coffrage, traverses...) représente 33 % du volume total et la qualité supérieure (tranchage, déroulage, ébénisterie, menuiserie fine...) moins de 1 % du total.

La ressource feuillue est constituée à 70 % de bois de chauffage ou d'industrie (26 millions de m³). Les proportions de bois d'œuvre sont cependant très variables selon les essences : 46 % de la ressource en chêne pédonculé et seulement 23 % de la ressource en chêne pubescent.

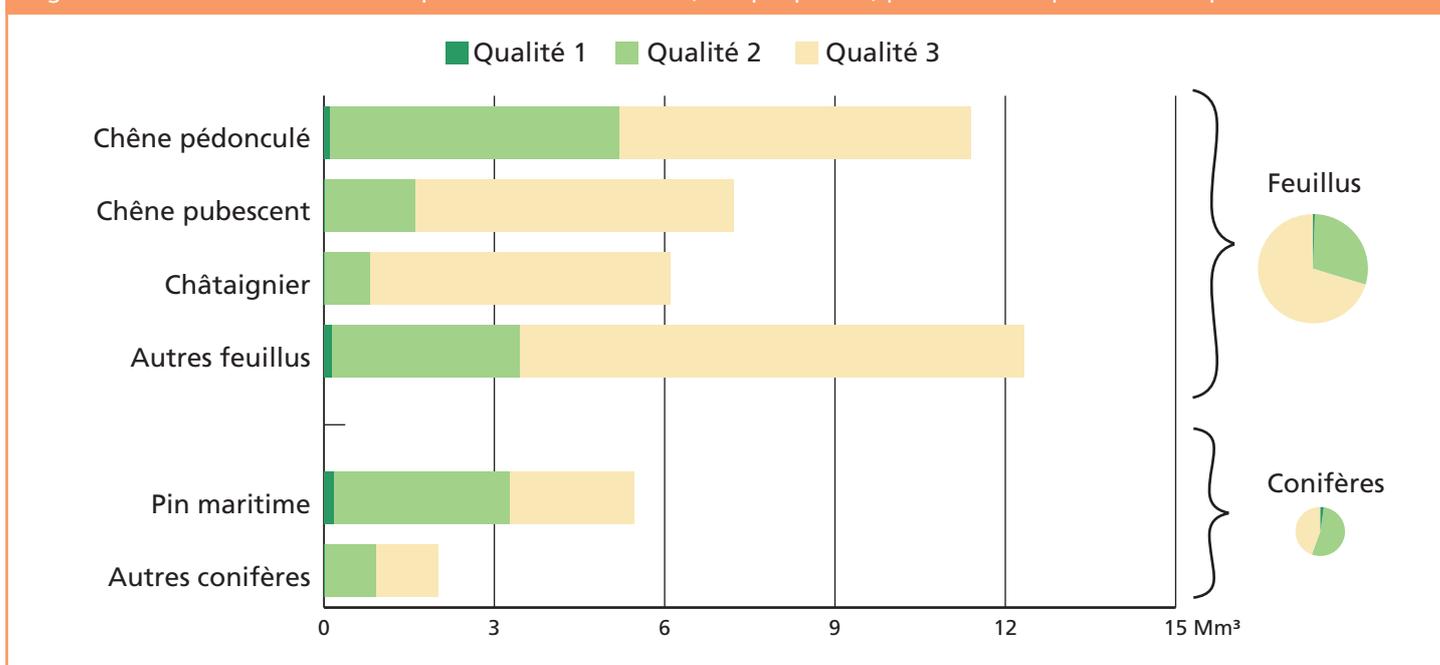
La proportion de bois de qualité intermédiaire ou supérieure est plus élevée pour la ressource résineuse, 56 % du volume des résineux étant potentiellement utilisable comme bois d'œuvre.

Tab. 8 : Volume de bois en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par essence et par classe de qualité

Essence	Bois d'œuvre (qualité 1 et 2)		Qualité 3	Total
	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	5 ± 1	6 ± 1	11 ± 2	11 ± 2
Chêne pubescent	2 ± ε	6 ± 1	7 ± 1	7 ± 1
Châtaignier	1 ± ε	5 ± 1	6 ± 2	6 ± 2
Autres feuillus	3 ± 1	9 ± 1	12 ± 2	12 ± 2
Tous feuillus	11 ± 2	26 ± 3	37 ± 4	37 ± 4
Pin maritime	3 ± 1	2 ± 1	5 ± 1	5 ± 1
Autres conifères	1 ± 1	1 ± 1	2 ± 1	2 ± 1
Tous conifères	4 ± 1	3 ± 1	7 ± 2	7 ± 2
Toutes essences	15 ± 2	29 ± 3	45 ± 4	45 ± 4

ε : < 0,5 Mm³

Fig. 6 : Volume de bois en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par essence et par classe de qualité



3.2 Surface terrière

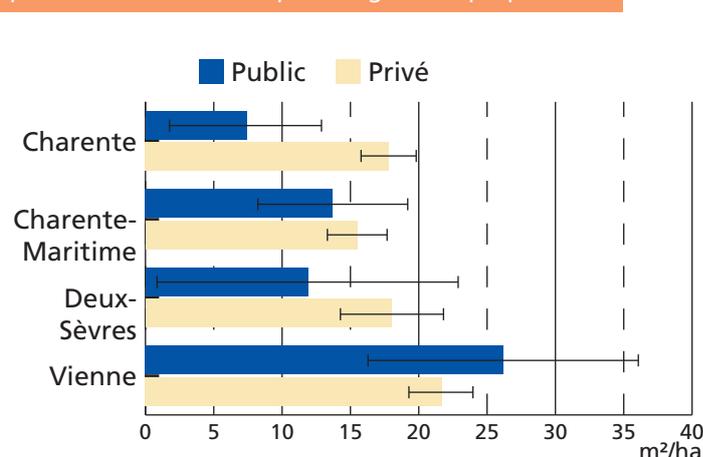
3.2.1 Surface terrière estimée

Tab. 9 : Surface terrière en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>
Charente	<i>n.s.</i>	2,0 ± 0,3	2,1 ± 0,3
Charente-Maritime	0,1 ± 0,1	1,4 ± 0,2	1,6 ± 0,3
Deux-Sèvres	0,1 ± 0,1	0,8 ± 0,2	0,9 ± 0,2
Vienne	0,2 ± 0,1	2,4 ± 0,3	2,6 ± 0,3
Poitou-Charentes	0,4 ± 0,2	6,7 ± 0,5	7,1 ± 0,5

La répartition de la surface terrière totale en forêt de production selon le département et la catégorie de propriété est très comparable à la répartition constatée pour les volumes. Le stock moyen en forêt de production dans la région s'élève à 18,2 m²/ha ; il est plus élevé en forêt privée (18,4 m²/ha) qu'en forêt publique (15,5 m²/ha) et dans les deux cas inférieur à la moyenne nationale (21,3 m²/ha). Le département de la Vienne est le mieux doté avec en moyenne 21,9 m²/ha, toutes catégories de propriété confondues. Les forêts publiques de la Vienne sont les plus riches de la région avec 26,2 m²/ha en moyenne.

Fig. 7 : Surface terrière à l'hectare en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété



Tab. 10 : Surface terrière à l'hectare en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>m²/ha</i>	<i>m²/ha</i>	<i>m²/ha</i>
Charente	7,4 ± 5,6	17,8 ± 2,0	17,5 ± 1,9
Charente-Maritime	13,7 ± 5,5	15,5 ± 2,2	15,3 ± 2,0
Deux-Sèvres	<i>n.s.</i>	18,0 ± 3,8	17,3 ± 3,2
Vienne	26,2 ± 9,9	21,7 ± 2,4	21,9 ± 2,3
Poitou-Charentes	15,5 ± 4,0	18,4 ± 1,2	18,2 ± 1,2

Tab. 11 : Surface terrière en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Essence</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>
Chêne pédonculé	<i>n.s.</i>	1,5 ± 0,2	1,6 ± 0,2
Chêne pubescent	<i>n.s.</i>	1,2 ± 0,2	1,2 ± 0,2
Châtaignier	<i>n.s.</i>	1,1 ± 0,2	1,1 ± 0,2
Autres feuillus	0,2 ± 0,1	2,1 ± 0,3	2,2 ± 0,3
Tous feuillus	0,2 ± 0,1	5,8 ± 0,5	6,1 ± 0,5
Pin maritime	<i>n.s.</i>	0,6 ± 0,2	0,8 ± 0,2
Autres conifères	<i>n.s.</i>	0,2 ± 0,1	0,3 ± 0,1
Tous conifères	0,2 ± 0,1	0,9 ± 0,2	1,1 ± 0,2
Toutes essences	0,4 ± 0,2	6,7 ± 0,5	7,1 ± 0,5

3.2.2 Production de surface terrière

La production totale de surface terrière par les forêts picto-charentaises (forêts de production hors peupleraie) s'élève à 306 000 m²/an soit 3 % de la production nationale ; cette proportion est supérieure à celle des volumes (1,9 %) et à la part occupée par ces forêts de production de la région dans le total national en surface (2,6 %). Les forêts de production de Poitou-Charentes sont donc légèrement plus productives que la moyenne des forêts au niveau national.

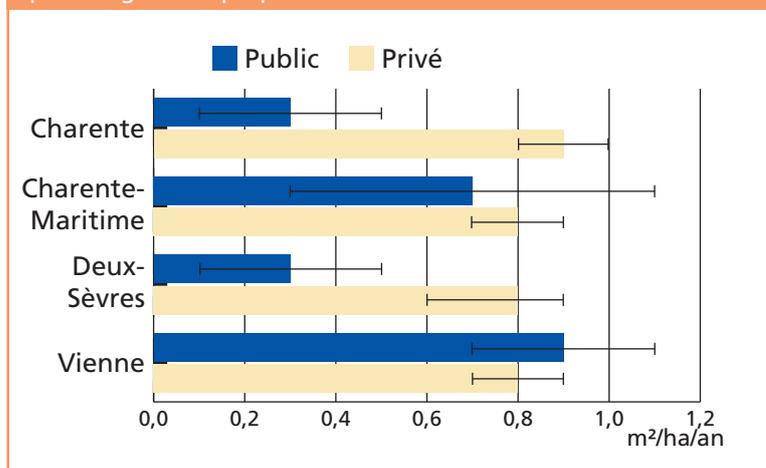
La production ligneuse est assurée à 95 % par la forêt privée (289 000 m²/an).

La production des forêts du seul département de la Charente représente à elle seule presque le tiers du total. La production du département des Deux-Sèvres représente 11 % de la production totale alors qu'il renferme 13 % des surfaces de forêts de production de la région.

Tab. 12 : Production annuelle de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>10³m²/an</i>	<i>10³m²/an</i>	<i>10³m²/an</i>
Charente	<i>n.s.</i>	98 ± 14	100 ± 14
Charente-Maritime	7 ± 5	71 ± 12	78 ± 12
Deux-Sèvres	<i>n.s.</i>	33 ± 7	35 ± 7
Vienne	7 ± 5	87 ± 11	93 ± 12
Poitou-Charentes	17 ± 8	289 ± 23	306 ± 23

Fig. 8 : Production annuelle à l'hectare de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par catégorie de propriété



La productivité moyenne de surface terrière des forêts de la région s'élève à 0,8 m²/ha/an soit 19 % de plus que la productivité moyenne des forêts françaises (0,7 m²/ha/an). La productivité la plus élevée (0,9 m²/ha/an) est atteinte par les forêts publiques de la Vienne et par les forêts privées de la Charente. Les productivités les plus faibles (0,3 m²/ha/an) sont celles des forêts publiques de Charente et des Deux-Sèvres.

Tab. 13 : Production annuelle à l'hectare de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>m²/ha/an</i>	<i>m²/ha/an</i>	<i>m²/ha/an</i>
Charente	0,3 ± 0,2	0,9 ± 0,1	0,9 ± 0,1
Charente-Maritime	0,7 ± 0,4	0,8 ± 0,1	0,8 ± 0,1
Deux-Sèvres	0,3 ± 0,2	0,8 ± 0,2	0,7 ± 0,1
Vienne	0,9 ± 0,2	0,8 ± 0,1	0,8 ± 0,1
Poitou-Charentes	0,6 ± 0,2	0,8 ± 0,1	0,8 ± 0,1

Tab. 14 : Production annuelle de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par essence et par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Essence</i>	<i>10³m²/an</i>	<i>10³m²/an</i>	<i>10³m²/an</i>
Chêne pédonculé	n.s.	46 ± 7	47 ± 7
Chêne pubescent	n.s.	35 ± 7	37 ± 7
Châtaignier	n.s.	71 ± 17	71 ± 17
Autres feuillus	8 ± 5	95 ± 13	102 ± 13
Tous feuillus	10 ± 5	248 ± 22	257 ± 22
Pin maritime	n.s.	32 ± 10	37 ± 10
Autres conifères	n.s.	10 ± 7	12 ± 8
Tous conifères	n.s.	43 ± 12	49 ± 12
Toutes essences	17 ± 8	289 ± 23	306 ± 23

Les peuplements dont l'essence principale est résineuse (0,9 m²/ha/an) sont un peu plus productifs que ceux pour lesquels l'essence principale est feuillue (0,8 m²/ha/an).

Les peuplements les moins productifs sont ceux pour lesquels l'essence principale est le chêne pubescent ou le chêne rouvre (0,6 m²/ha/an).

4 Gestion de la forêt

4.1 Distance de débardage

Tab. 15 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage

Poitou-Charentes	Distance de débardage			Total
	Jusqu'à 200 m	200-500 m	Plus de 500 m	
<i>Propriété</i>	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Public	n.s.	n.s.	n.s.	29 ± 8
Privé	212 ± 17	125 ± 15	28 ± 8	365 ± 18
Total	231 ± 18	133 ± 15	29 ± 8	393 ± 17

Plus de la moitié de la surface de la forêt régionale (59 %) est située à moins de 200 mètres d'une route accessible aux camions, soit une proportion plus forte que la valeur nationale (49 %). Pour un tiers des surfaces de la région (34 %), cette distance est

comprise entre 200 et 500 mètres, niveau un peu plus élevé que la moyenne nationale (31 %). Restent donc seulement 7 % de la surface des forêts de la région situées à plus de 500 mètres d'une route accessible aux camions.

Fig. 9 : Surface de forêt de production inventoriée par distance de débardage

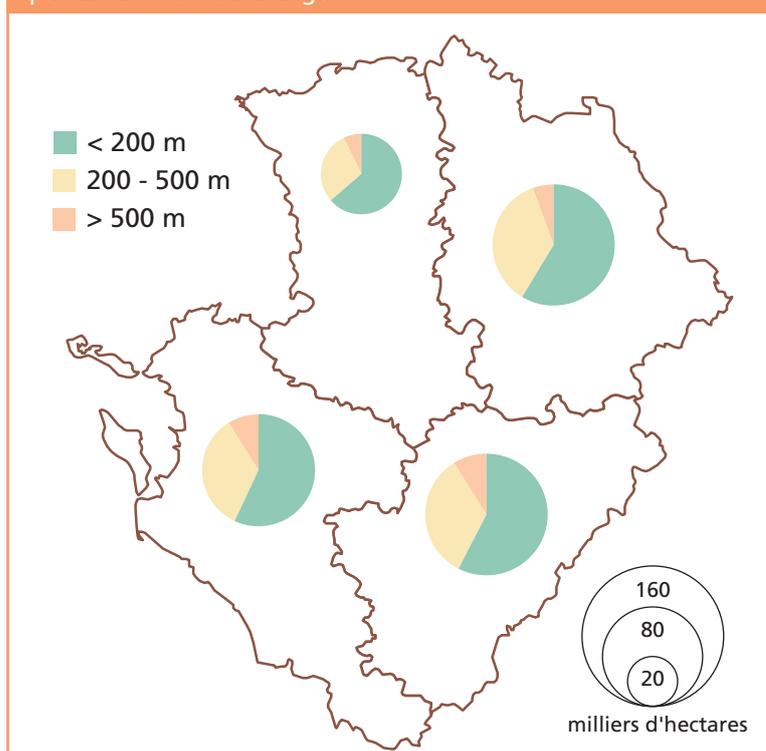
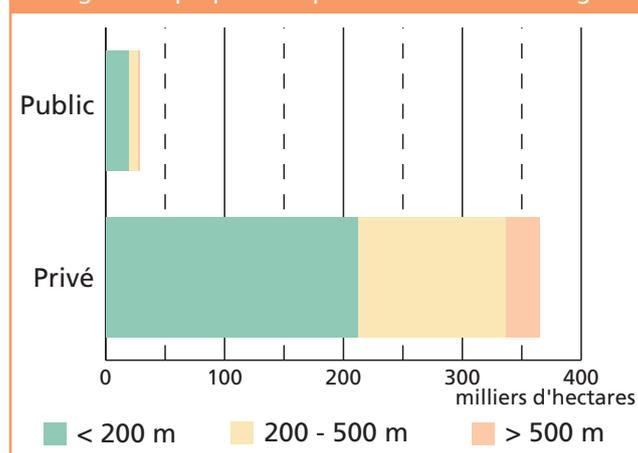


Fig. 10 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage



Dans le département des Deux-Sèvres, ce sont 64 % des surfaces qui sont distantes de moins de 200 mètres d'une route accessible aux camions. Les distances de débardage sont donc en Poitou-Charentes en moyenne plus courtes qu'au niveau national.

Tab. 16 : Surface de forêt de production inventoriée par distance de débardage

Territoire	Distance de débardage		Total
	Jusqu'à 200 m	Plus de 200 m	
	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Charente	69 ± 9	51 ± 9	120 ± 9
Charente-Maritime	58 ± 9	44 ± 9	102 ± 9
Deux-Sèvres	33 ± 6	19 ± 5	52 ± 5
Vienne	70 ± 10	49 ± 9	119 ± 10
Poitou-Charentes	231 ± 18	162 ± 16	393 ± 17

Tab. 17 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage

Poitou-Charentes	Distance de débardage		Total
	Jusqu'à 200 m	Plus de 200 m	
Propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Public	2 ± 1	n.s.	3 ± 1
Privé	25 ± 3	19 ± 3	44 ± 4
Total	27 ± 4	19 ± 3	47 ± 4

Fig. 12 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage

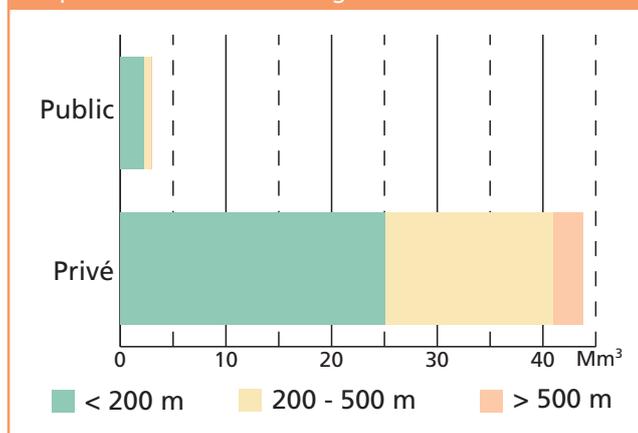


Fig. 13 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par distance de débardage

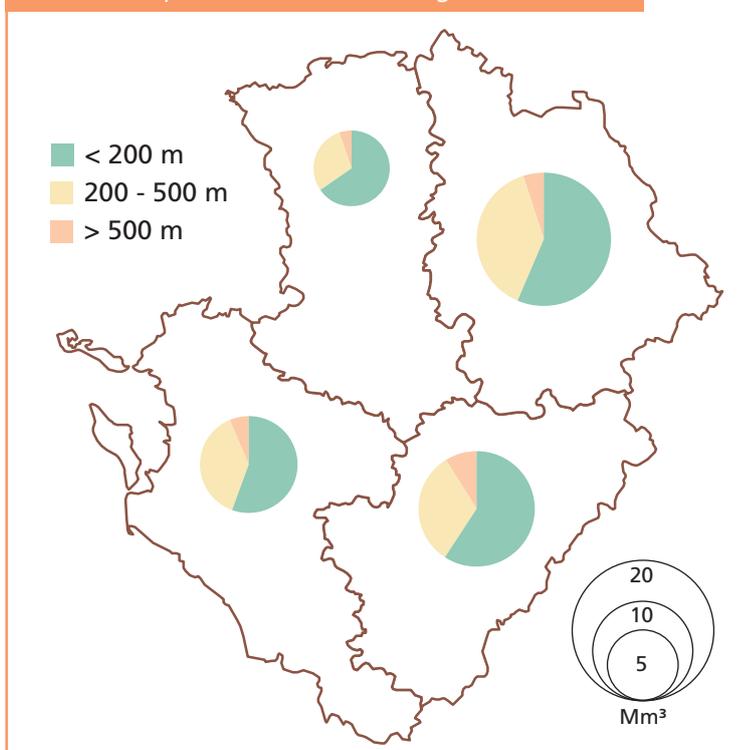
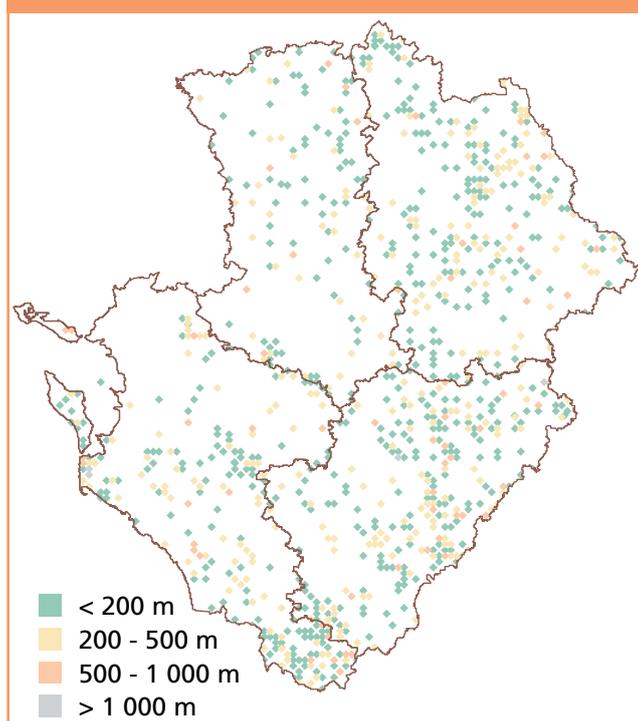


Fig. 11 : Distance de débardage d'un point d'inventaire



La répartition des volumes selon la distance de débardage est très proche de celle des surfaces : 57 % des volumes de la région sont situés à moins de 200 mètres d'une route accessible aux camions, 36 % entre 200 et 500 mètres et 7 % à plus de 500 mètres. En forêt publique, environ 74 % des volumes sont situés à une distance de débardage inférieure à 200 mètres.

Tab. 18 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par distance de débardage

Territoire	Distance de débardage		Total
	Jusqu'à 200 m	Plus de 200 m	
	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Charente	8 ± 2	5 ± 2	13 ± 2
Charente-Maritime	5 ± 1	4 ± 1	10 ± 2
Deux-Sèvres	4 ± 1	2 ± 1	6 ± 1
Vienne	10 ± 2	8 ± 2	18 ± 3
Poitou-Charentes	27 ± 4	19 ± 3	47 ± 4

4.2 Exploitabilité

L'exploitabilité des forêts est une caractéristique complexe prenant en compte cinq critères distincts : la distance de débardage, la pente, la portance et l'aspérité du sol ainsi que la desserte (nécessité et possibilité ou non de créer une piste).

Tab. 19 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

Poitou-Charentes	Classe d'exploitabilité		
	Facile	Moins facile	Total
<i>Propriété</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>
Public	27 ± 7	<i>n.s.</i>	29 ± 8
Privé	329 ± 18	36 ± 9	365 ± 18
Total	355 ± 18	38 ± 9	393 ± 17

Fig. 15 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

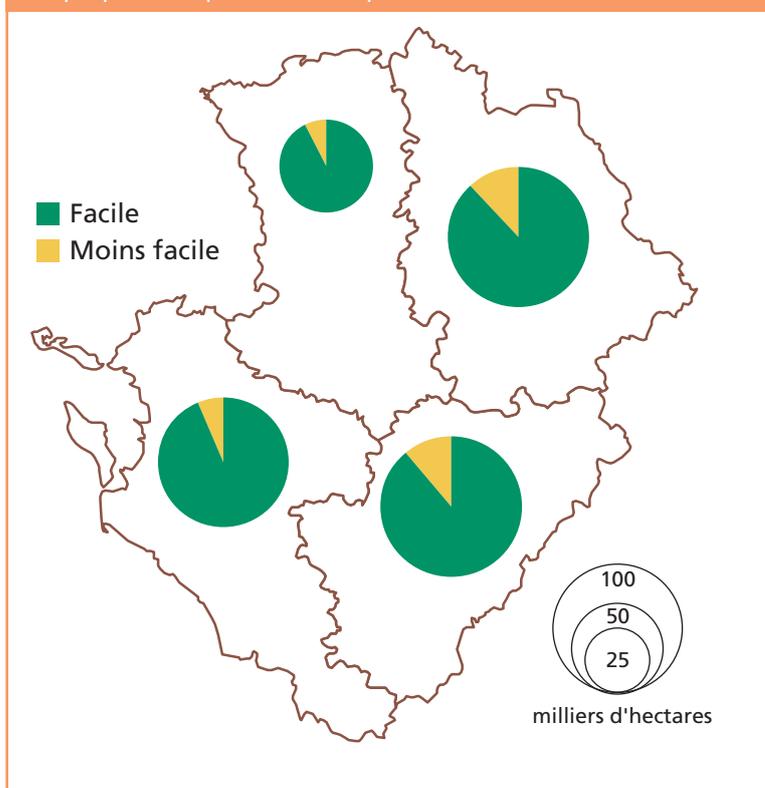
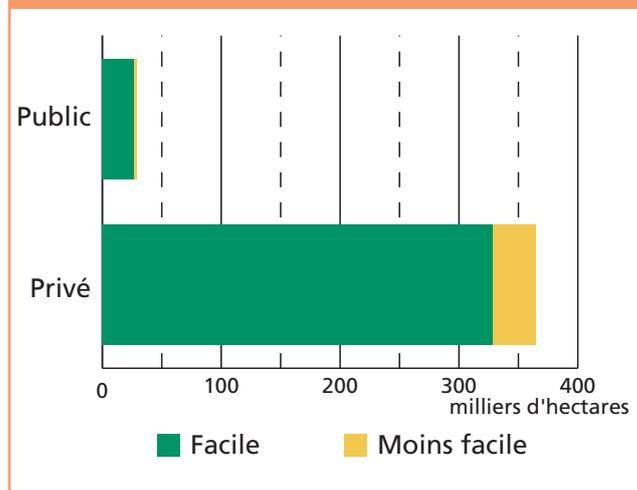


Fig. 14 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité



L'exploitabilité des forêts de la région Poitou-Charentes est globalement facile : 90 % de la surface des forêts est classée comme facile à exploiter, la proportion au niveau national étant de 58 % de la surface totale des forêts de production.

Tab. 20 : Surface de forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité

Territoire	Classe d'exploitabilité		
	Facile	Moins facile	Total
<i>Territoire</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>
Charente	107 ± 9	<i>n.s.</i>	120 ± 9
Charente-Maritime	95 ± 10	<i>n.s.</i>	102 ± 9
Deux-Sèvres	48 ± 6	<i>n.s.</i>	52 ± 5
Vienne	105 ± 10	<i>n.s.</i>	119 ± 10
Poitou-Charentes	355 ± 18	38 ± 9	393 ± 17

Tab. 21 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

Poitou-Charentes	Classe d'exploitabilité		
	Facile	Moins facile	Total
Propriété	Mm^3	Mm^3	Mm^3
Public	3 ± 1	n.s.	3 ± 1
Privé	39 ± 4	4 ± 2	44 ± 4
Total	42 ± 4	5 ± 2	47 ± 4

Fig. 16 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

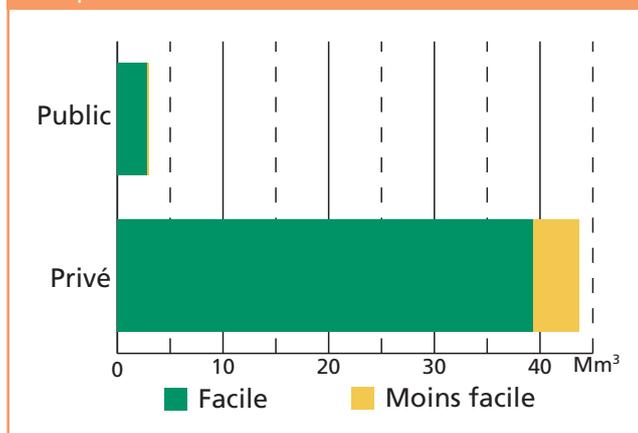


Fig. 17 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité

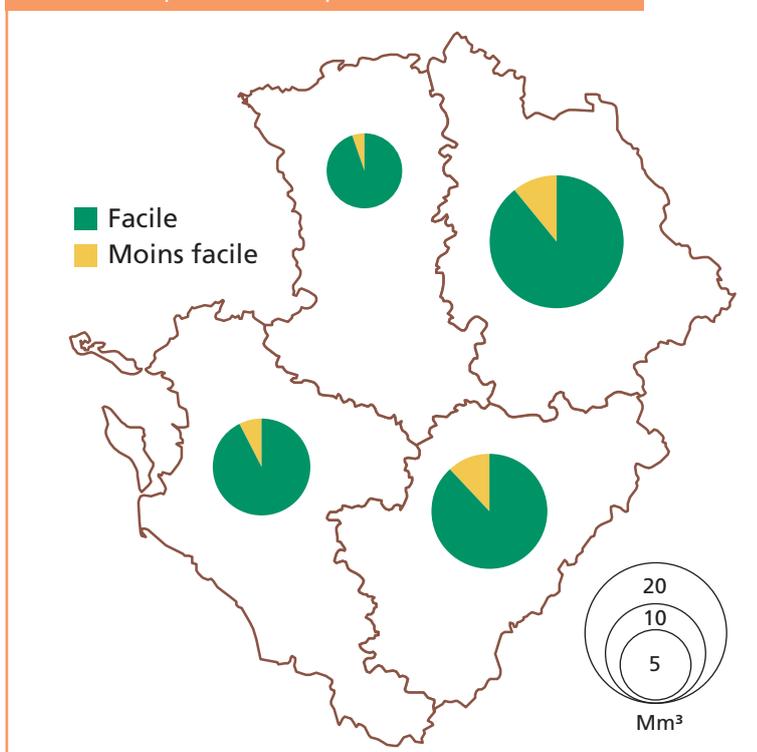
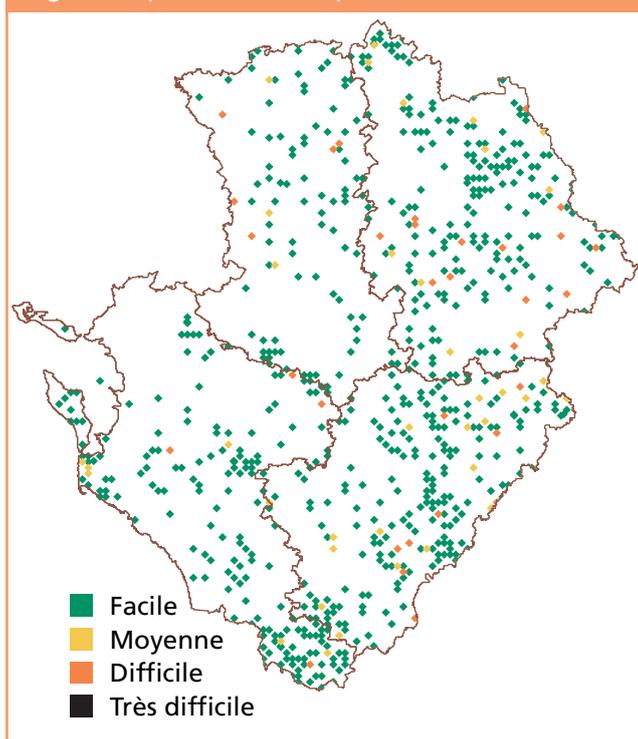


Fig. 18 : Exploitabilité d'un point d'inventaire



Tab. 22 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité

Territoire	Classe d'exploitabilité		
	Facile	Moins facile	Total
	Mm^3	Mm^3	Mm^3
Charente	12 ± 2	2 ± 1	13 ± 2
Charente-Maritime	9 ± 2	n.s.	10 ± 2
Deux-Sèvres	5 ± 1	n.s.	6 ± 1
Vienne	16 ± 3	2 ± 1	18 ± 3
Poitou-Charentes	42 ± 4	5 ± 2	47 ± 4

5 Diversité de la forêt

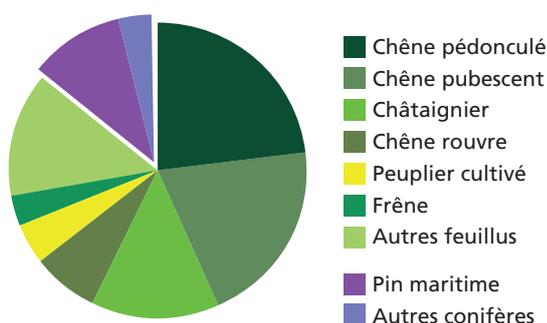
5.1 Composition du couvert

5.1.1 Surface de forêt par essence principale

L'essentiel de la forêt de production effectivement boisée de Poitou-Charentes (86 %) possède une essence principale feuillue. Cette proportion est

nettement supérieure à la valeur nationale (71 %). La proportion des feuillus dans le volume total de bois sur pied dans la région est de 84 %.

Fig. 19 : Répartition de la surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon l'essence de plus fort couvert relatif



Tab. 23 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée par essence principale

Poitou-Charentes	
Essence	1 000 ha
Chêne pédonculé	90 ± 13
Chêne pubescent	80 ± 12
Châtaignier	54 ± 10
Autres feuillus	111 ± 14
Tous feuillus	336 ± 18
Pin maritime	41 ± 9
Autres conifères	<i>n.s.</i>
Tous conifères	55 ± 10
Toutes essences	391 ± 17

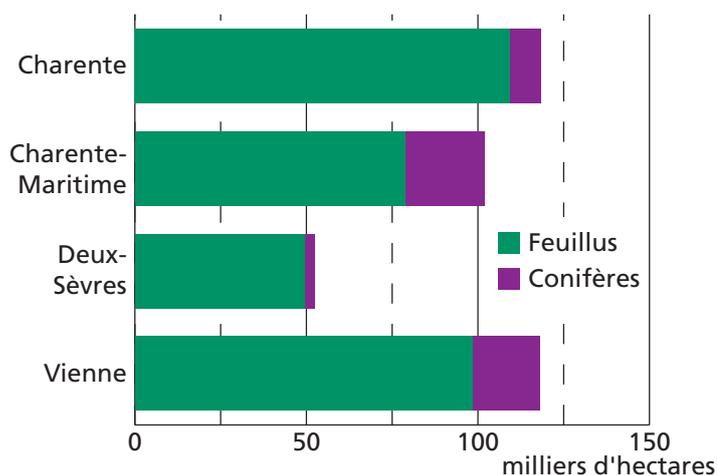
Tab. 24 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon le groupe d'essences de plus fort couvert relatif

	Feuillus	Conifères	Total
	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Charente	109 ± 9	<i>n.s.</i>	118 ± 9
Charente-Maritime	79 ± 10	23 ± 7	102 ± 9
Deux-Sèvres	49 ± 5	<i>n.s.</i>	52 ± 5
Vienne	98 ± 10	<i>n.s.</i>	118 ± 10
Poitou-Charentes	336 ± 18	55 ± 10	391 ± 17

Les forêts dont l'essence principale est le chêne pédonculé couvrent 23 % de la surface forestière de la région. Ce taux est de 20 % pour le chêne pubescent.

Le châtaignier est également très présent (14 %). Les autres essences principales sont, par ordre d'importance décroissante, le pin maritime, le chêne rouvre, les peupliers cultivés, le frêne, le charme, le robinier et les petits érables (champêtre, de Montpellier et à feuilles d'obier).

Fig. 20 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon le groupe d'essences de plus fort couvert relatif



5.1.2 Nombre d'essences dans la strate recensable

Tab. 26 : Répartition des points en forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins 15 % de couvert absolu dans la strate recensable selon la diversité de cette strate

	Peuplement à une essence	Peuplement à deux essences ou plus	Total
<i>Territoire</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>
Charente	63 ± 9	44 ± 8	107 ± 9
Charente-Maritime	46 ± 9	42 ± 9	88 ± 10
Deux-Sèvres	29 ± 5	n.s.	44 ± 5
Vienne	67 ± 10	43 ± 9	110 ± 10
Poitou-Charentes	204 ± 17	143 ± 15	348 ± 17

Fig. 21 : Répartition des points en forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins 15 % de couvert absolu dans la strate recensable selon la diversité de cette strate

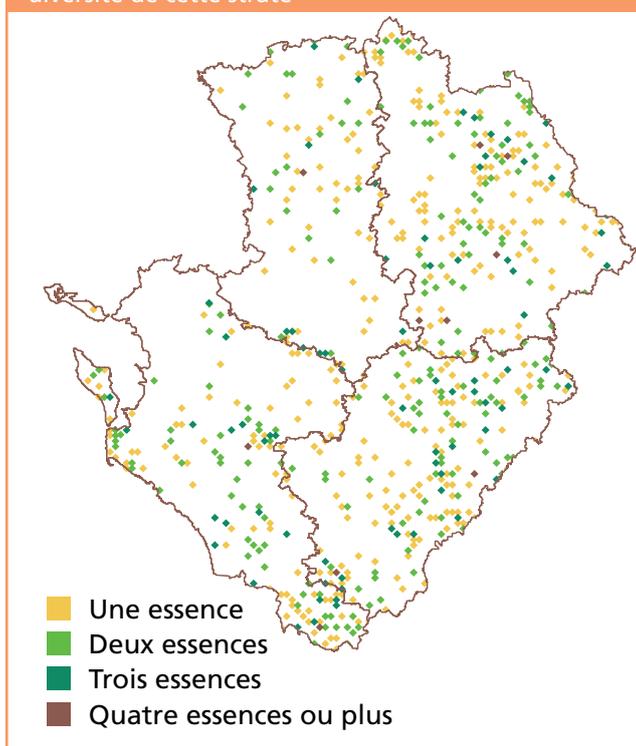
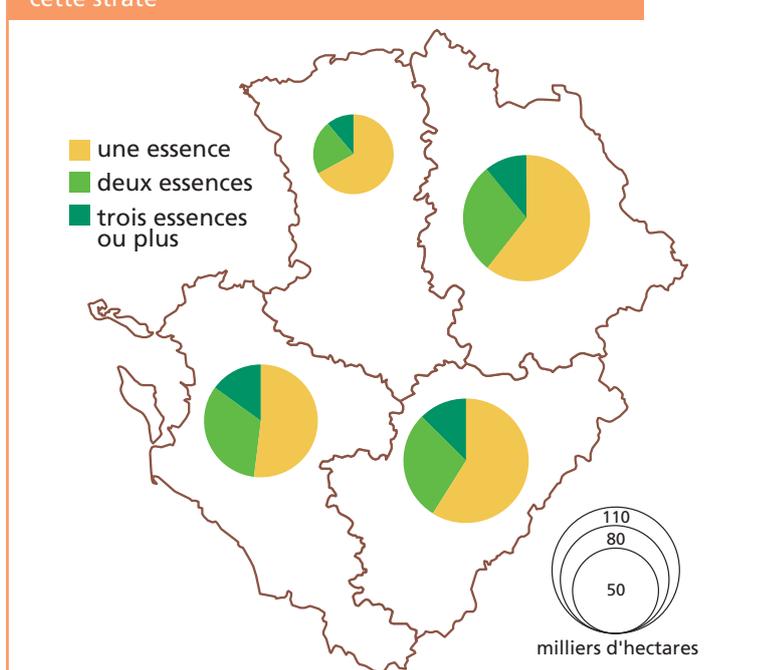


Fig. 22 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins 15 % de couvert absolu dans la strate recensable selon la diversité de cette strate



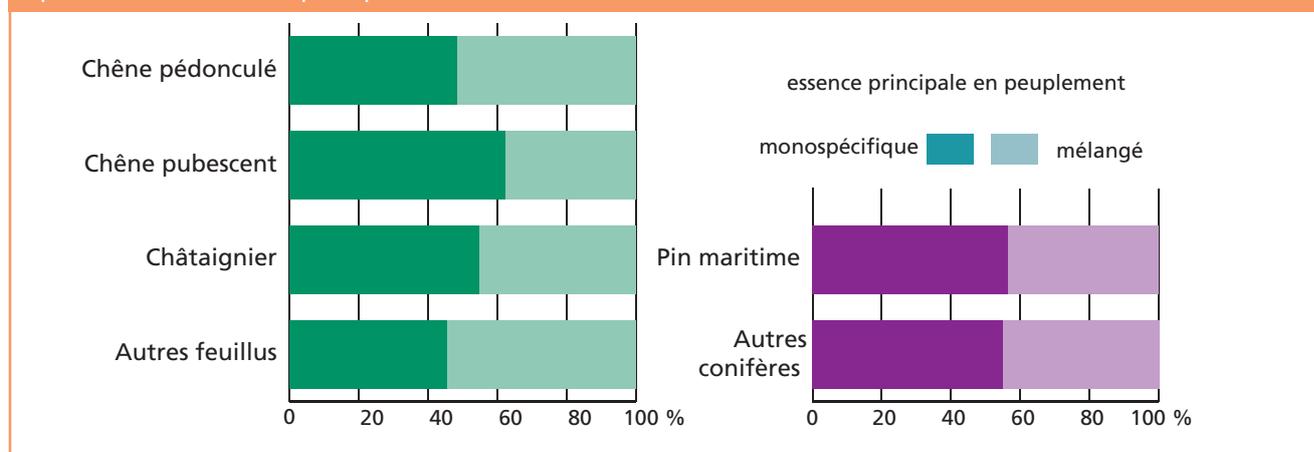
59 % de la surface de la forêt de production inventoriée en Poitou-Charentes est couverte par un peuplement monospécifique. Parmi les peuplements comportant deux essences ou plus, les peuplements mélangés à deux essences représentent 101 000 ha ± 14 000 ha, les peuplements mélangés à trois essences représentent 38 000 ha ± 9 000 ha et les peuplements mélangés à quatre essences ou plus sont rares.

La proportion la plus forte de peuplements monospécifiques est atteinte dans les Deux-Sèvres (67 %), la moins forte en Charente-Maritime (52 %). Les peuplements dont l'essence principale est le chêne pubescent sont monospécifiques à 62 % alors que ceux dominés par les feuillus divers (essentiellement le frêne, le robinier et les petits érables) le sont à 45 %.

Tab. 27 : Comparaison entre la surface où une essence est l'essence principale et la part de cette surface où elle constitue un peuplement monospécifique

	Surface où l'essence est principale	Dont surface où l'essence constitue un peuplement monospécifique	Part en peuplement monospécifique
<i>Essence</i>	1 000 ha	1 000 ha	%
Chêne pédonculé	90 ± 13	44 ± 9	48
Chêne pubescent	80 ± 12	50 ± 10	62
Châtaignier	54 ± 10	30 ± 7	55
Autres feuillus	111 ± 14	51 ± 10	45
Tous feuillus	336 ± 18	174 ± 16	52
Pin maritime	41 ± 9	n.s.	56
Autres conifères	n.s.	n.s.	55
Tous conifères	55 ± 10	31 ± 8	56
Toutes essences	391 ± 17	204 ± 17	52

Fig. 23 : Part de la surface où une essence constitue un peuplement monospécifique, quand elle est l'essence principale

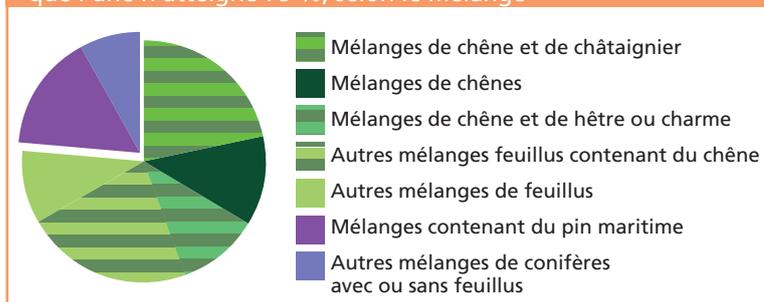


5.1.3 Importance relative des essences dans les peuplements mélangés

Tab. 28 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins deux essences de couvert relatif supérieur à 15 % dans la strate recensable, sans que l'une n'atteigne 75 %, selon le mélange

<i>Composition</i>	Surface 1 000 ha	Taux %
Mélanges de chêne et de châtaignier	31 ± 8	22
Autres mélanges contenant du chêne	65 ± 11	45
Autres mélanges de feuillus	n.s.	10
Autres peuplements de conifères avec ou sans feuillus	34 ± 8	23
Tous peuplements mélangés	143 ± 15	100

Fig. 24 : Répartition de la surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins deux essences de couvert relatif supérieur à 15 % dans la strate recensable, sans que l'une n'atteigne 75 %, selon le mélange

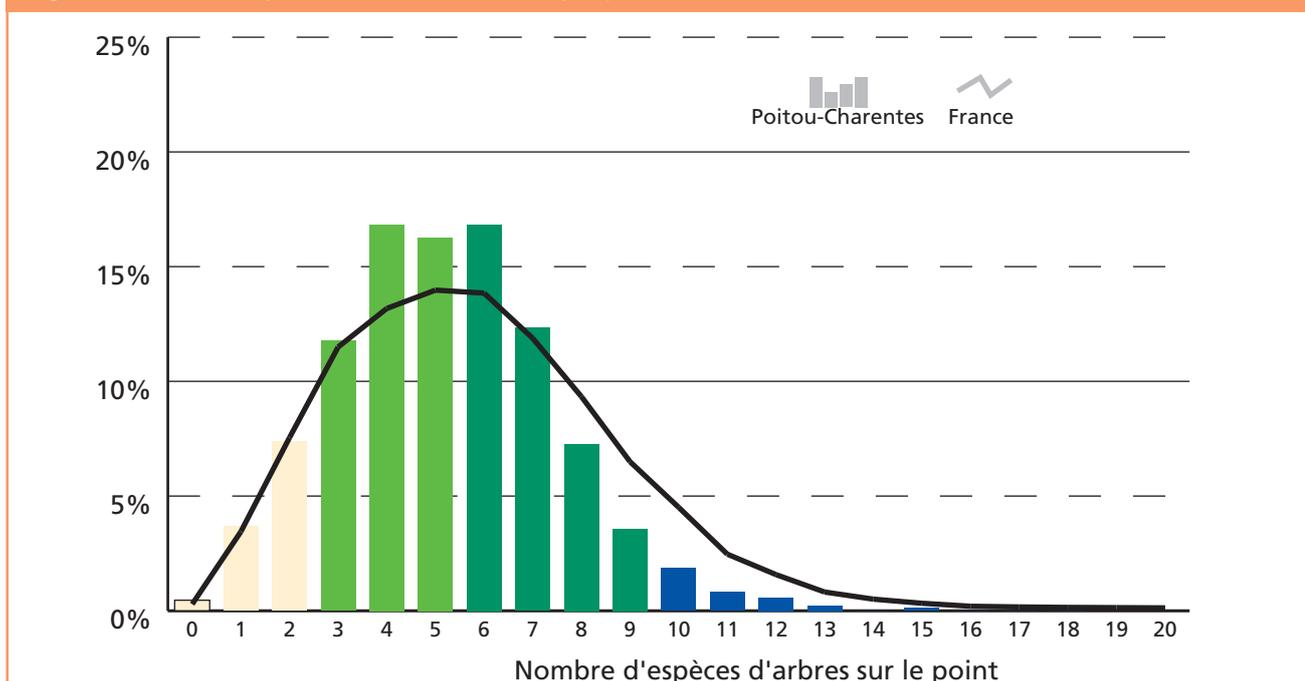


Les peuplements à deux essences et plus sont essentiellement des mélanges contenant du chêne : mélange chêne et châtaignier pour 22 % des surfaces, autres mélanges avec chêne pour 45 % des surfaces. Pour les autres mélanges de feuillus, la surface estimée n'est pas significative sur le plan statistique.

5.2 Richesse en espèces

5.2.1 Arbres

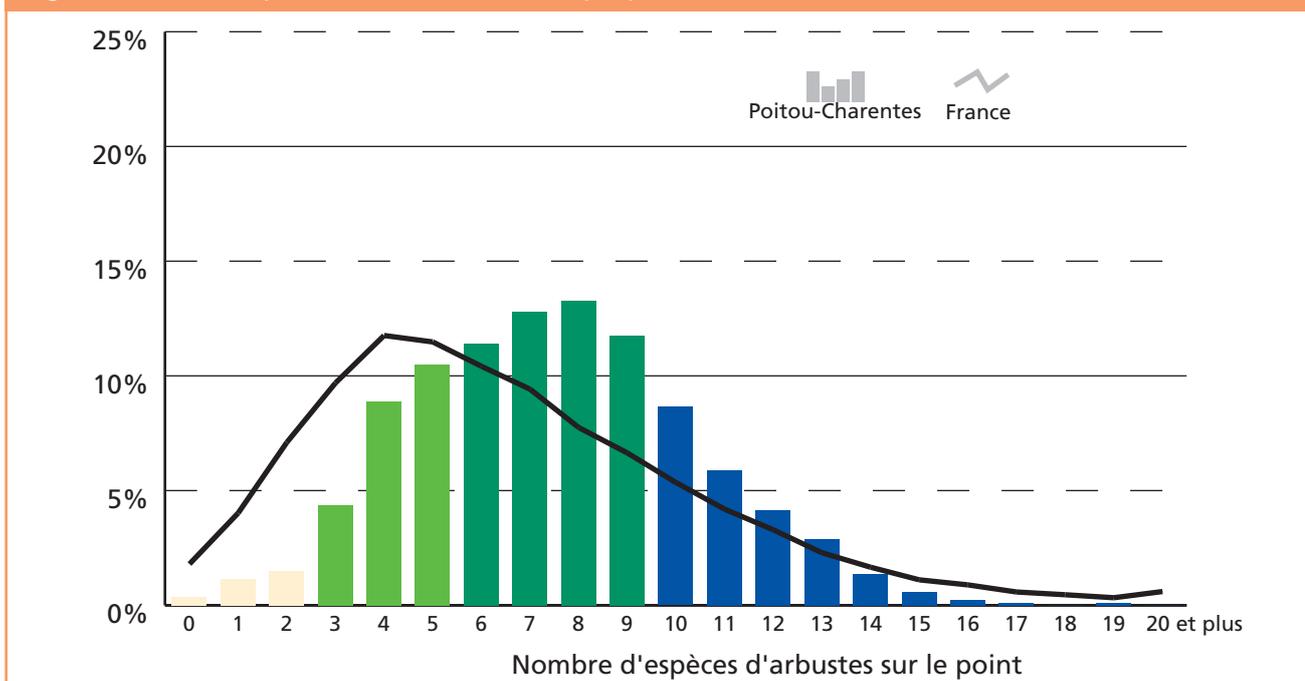
Fig. 25 : Nombre d'espèces d'arbres différentes par placette de 700 m²



Les modalités les plus représentées en Poitou-Charentes pour le nombre d'espèces d'arbres par placette sont quatre, cinq et six. La fréquence des relevés comportant huit espèces ou plus est moins élevée en Poitou-Charentes qu'au niveau national.

5.2.2 Arbustes

Fig. 26 : Nombre d'espèces d'arbustes différentes par placette de 700 m²



Pour les espèces non arborescentes (arbustes, arbrisseaux et sous-arbrisseaux) le nombre d'espèces présentes par placette est plus élevé en Poitou-Charentes qu'au niveau national. Les modalités les plus fréquentes sont sept et huit.

Inventaire forestier national
Château des Barres
F - 45290 Nogent-sur-Vernisson
Téléphone : +33 (0)2 38 28 18 00
Télécopie : +33 (0)2 38 28 18 28
Courriel : nogent@ifn.fr



INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

L'IFN sur Internet
www.ifn.fr

ISSN : 1952-9813
ISBN : 978-2-11-128066-3
Dépôt légal : novembre 2010
© IFN